

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR JEAN-PIERRE PELEGRIN
DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION ET DE LA
MISSION DEVELOPPEMENT LOCAL**

A.D R.H. n° 13- 2306

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. N° 13-2178 du 8 juillet 2013 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. 11-492 du 31 mars 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre PELEGRIN, Directeur de la Programmation et de la Mission Développement Local ;

CONSIDERANT les différents mouvements de personnel ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre PELEGRIN, Directeur de la Programmation et de la Mission Développement Local, dans le cadre de ses attributions, et sous l'autorité de Monsieur Max COURREGELONGUE, Directeur Général des Services, à l'effet de signer les documents suivants :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables, y compris les bons de commande, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre PELEGRIN, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée, sous sa surveillance, dans les mêmes conditions, chacun dans le domaine qui le concerne par :

- Madame Anne TIXIER, attaché principal, chef du bureau des marchés publics,
- Madame Carole GARCIA, attaché, chef du bureau du logement social et aide à la pierre,
- Madame Céline BONNET, attaché, chef du bureau développement local et des politiques territoriales,
- Madame Chantal COURNEDE, rédacteur principal 1ère classe, chef du bureau des affaires juridiques,
- Madame Jacqueline FOLCH, rédacteur principal 1ère classe, chef du bureau de la programmation,
- Madame Véronique AUGUSTE, rédacteur principal 1ère classe, chef du bureau des assurances,
- Madame Isabelle DESSAUX, technicien principal 1ère classe, chef du bureau des moyens logistiques.

Article 3 : L'arrêté départemental R.H. n° 11-492 du 31 mars 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre PELEGRIN est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 22 juillet 2013

Le Président,

*
* *